

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — 6 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.

PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à Cahors		Départs de Cahors	
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. 5 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> soir.	10 h. 40 <sup>m</sup> soir.
5 » 10 » »	10 » 40 » »	10 » 40 » »	5 » 40 » »

LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT	
6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 » 56 » soir.	8 » 46 » »
2 » 51 » soir.	7 » 34 » »		

AGEN		PÉRIGUEUX	
8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.
9 » 28 » »	10 » 55 » »		

BORDEAUX		PARIS	
4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.	4 » 39 » »	2 » 48 » soir.
10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 <sup>m</sup> soir.			

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 21 Novembre.

Nous publions plus bas l'analyse de la discussion qui s'est terminée par l'invalidation de M. de Fourtou.

Nous faisons aussi connaître textuellement les déclarations de M. Dufaure, président du Conseil des ministres. Elles sont empreintes de l'esprit le plus conservateur et le plus libéral en même temps. Le *Moniteur universel* applaudit à ces déclarations ministérielles et gouvernementales avec la même satisfaction que la *République française*.

La *Revue des Deux mondes*, s'occupant de la session parlementaire et des prochaines élections sénatoriales, fait les déclarations suivantes auxquelles nous nous associons :

« Plus que jamais, il s'agit, pour les Républicains, de montrer s'ils sont disposés à recommencer l'éternelle histoire des excès de domination, s'ils seront exclusifs et infatués, si, en un mot, ils resteront un parti et rien qu'un parti. »

Tant qu'ils n'ont été qu'une opposition militante, vivant dans le combat et par le combat, ils ont pu avoir leurs passions et leurs tactiques, leurs chimères réformatrices et leurs violents mots d'ordre. Aujourd'hui tout est changé : ils ont la fortune, ils dominent dans beaucoup de conseils locaux, dans le parlement, dans les commissions législatives ; ils disposent des finances, de l'administration, des ressorts de la puissance publique, ils sont représentés au pouvoir par un ministère que couvrent la considération supérieure et le nom honnête de M. Dufaure ; ils ont des institutions reconnues, librement et légalement acceptées. Ils ont tout ou ils peuvent tout avoir.

Le moment est venu pour eux d'affermir ce qui a été conquis, de montrer toute la différence qu'il y a, entre la politique d'un parti de combat, d'un régime contesté et la politique d'un gouvernement établi. Il s'agit pour les Républicains, de prouver qu'une situation compromise par de mauvais souvenirs, peut s'adapter aux traditions et aux mœurs d'une vieille société, aux intérêts intérieurs et extérieurs du pays, que dans une situation si nouvelle, ils peuvent former, de leur propre mouvement, cette force conservatrice et libérale sans laquelle il n'y a point de régime sérieux et durable. En un mot, la République a été jusqu'ici, trop souvent, un parti, une conspiration, une faction ou une secte. Elle doit être dé-

sormais, c'est la condition de sa durée, le cadre élargi et régulier de la vie nationale. C'est l'expérience qui se fait, qui va se poursuivre chaque jour, et dont les résultats peuvent être aussi considérables que décisifs pour la France. Tout dépend de la politique que l'on suivra, de l'esprit de conduite des Républicains.

Qu'on nous entende bien : ce que nous disons, beaucoup d'autres le pensent et le sentent assurément. Cette nécessité d'une réforme dans les idées, dans les habitudes d'un parti voué autrefois aux agitations, aux entreprises chimériques, appelé aujourd'hui aux devoirs du gouvernement, cette nécessité salutaire n'est pas méconnue de ceux des républicains qui réfléchissent, qui veulent faire de la République un régime durable. »

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Jules Grévy.

Séance du 18 novembre.

### Invalidation de M. de Fourtou.

La Chambre a adopté les conclusions de la commission d'enquête et de son rapporteur M. Floquet. Elle a voté l'invalidation par assis et levé, d'acclamation pour ainsi dire, à l'unanimité de la gauche entière, y compris les centres. Nous croyons, dit le *Journal des Débats* que la Chambre a eu raison, que son vote est juste, et nous en reconnaissons d'ailleurs toute la portée.

En invalidant M. de Fourtou, la Chambre ne cassait pas seulement une élection entachée de manœuvres coupables ; elle a visé plus haut : c'est un système, et ce que M. de Fourtou a bien voulu nommer un principe, qu'elle a condamné en frappant celui qui en avait été le représentant et l'agent. La Chambre le devait non seulement aux libéraux de l'arrondissement de Ribérac, mais à ces millions d'électeurs que le ministre de l'intérieur du 16 Mai, que l'éditeur responsable du *Bulletin des communes*, que l'organisateur de la candidature officielle avait trompés, intimidés, vexés, et persécutés de mille manières.

M. de Fourtou a eu beau occuper la tribune durant plus de trois heures, il n'a point justifié son élection. Si du moins il se fût borné à la défendre, mais il a voulu attaquer ; il a voulu, lui, faire le procès du ministère ; il n'a pas eu la finesse de comprendre que, pour de certaines causes, le silence est encore la meilleure habileté. Le ministre du 16 mai n'a pas craint d'accuser ses adversaires de violer toutes les libertés. « En tout cas, vous en excepterez la liberté de la tribune », lui a répliqué M. Grévy qui a présidé cette longue et orageuse séance comme il convenait, sans rigueur, mais, ce qui valait mieux, avec esprit, avec un à-propos qui arrêtait l'orateur quand il allait trop loin, mais n'avait garde de l'entraver dans la licence de ses digressions souvent irritantes, quelquefois ridicules, car c'est le rire souvent qu'elles excitaient plus encore que la colère.

A chaque instant la gauche saluait d'acclamations ironiques ses vaines provocations. M. de Fourtou est sorti de la lutte, humilié et comme écrasé par sa propre faiblesse, ayant ménagé à M. Dufaure et à ce cabinet qu'il venait d'attaquer un triomphe, et à la majorité l'occasion de prouver avec éclat l'accord qui existe entre ses chefs et le ministère.

Le long discours de M. de Fourtou se divise en deux parties bien distinctes. Dans la première il a entrepris de répondre point par point au rapport de la commission d'enquête, abordant tour à tour

chacun des chefs d'accusation pour les réfuter. Tâche difficile ! tâche impossible ! Il a nié certains faits, opposant des assertions à des preuves ; il a été contraint d'en avouer d'autres qui sont accablants, essayant de tourner la vérité, n'osant l'aborder de front.

C'est ainsi qu'il n'a pu nier cette manœuvre de la dernière heure : l'arrestation de M. Angivier au moment des élections. Il s'est borné à des explications passablement obscures et a conclu en affirmant que, du reste, cette arrestation avait été sans influence sur le résultat du scrutin. M. de Fourtou a plaidé la cause de son élection tout en disant, d'une façon assez faible et ennuyée, l'attention même de la Chambre commençant à se fatiguer. Mais l'orateur allait se réveiller par l'éclat de ses professions de foi lorsqu'il s'est écrié : « Si j'avais fait tout mon devoir, vous ne seriez point ici ! »

Alors a commencé l'orage, la gauche accueillant cet aveu par une tempête d'applaudissements et de clameurs. Les interjections partent de tous les bancs. — Oui, reprend M. de Fourtou, s'il y a une chose dont je ne me console pas, c'est d'avoir été dans l'impuissance de faire ce que je considérais... — Expliquez-vous ! demande la gauche. — Croyez-vous donc que ce fût un coup d'État ? réplique M. de Fourtou. — Oui ! oui ! La séance est de fait interrompue durant quelques minutes. Puis M. de Fourtou reprenait son apologie, produisant par exemple, à titre de preuves irréfutables, les attestations de ses agents, de ses anciens complices électoraux ; à l'accusation d'avoir remanié tout le personnel de la magistrature de Ribérac répondant en énumérant les années de services des magistrats qu'il avait placés, ce qui ne signifiait rien, mais n'ayant garde de parler de son cousin, le juge d'instruction, M. Bady de Fourtou, qui avait agi si étrangement dans l'affaire Angivier.

« Laissons la ces misères, dit-il, et abordons l'enquête elle-même. » M. de Fourtou la longuement incriminée : « Votre enquête que signifie-t-elle ? quelle est son autorité morale ? Elle n'a été ni publique, ni contradictoire. Point de confrontations, point de formalités protectrices de la minorité. » M. de Fourtou aurait voulu que des membres de la minorité en fissent partie, c'est-à-dire que les accusés fussent invités à s'asseoir à côté de leurs juges ! — Au reste, qu'aviez-vous besoin d'une enquête pour étudier les actes du 16 mai ? Il ne dissimulait rien, il déclarait loyalement son principe : celui de la candidature officielle, et il en développait loyalement l'application. « Je l'ai déclaré à cette tribune il y a un an, mais depuis est intervenu le 14 décembre. »

M. de Fourtou entre à pleines voiles dans la seconde partie de son discours : l'accusé s'élevant en justicier, attaquant, critiquant, flétrissant avec une audace incroyable le ministère du 14 décembre, son œuvre et celle de la majorité depuis onze mois, s'écriant : Nous avons institué la candidature officielle, mais, vous, vous la continuez, osant reprocher au cabinet les révocations de fonctionnaires, arrachant à M. Dufaure cette interruption : « Je proteste au nom de mes collègues et au mien, c'est indigne ! » (Explosion d'applaudissements et d'acclamations à gauche.) Sur quoi, M. de Fourtou mettait les mains dans ses poches avec un air de parfait dédain, puis, le silence rétabli, recommençait.

Pas une phrase et pour ainsi dire, pas un mot qui ne fût une contre-vérité ou un effronté sophisme. M. de Fourtou a parlé de persécution contre les prêtres, de la violation de toutes les libertés, de la crise économique ; il a enfin pris à partie M. Gambetta ; de là un incident très-vif où le chef de la majorité, calmé, a répliqué : C'est une mensonge ! mais sur l'observation de M. Grévy, a justifié avec sa présence d'esprit la hardiesse du mot.

Enfin M. de Fourtou a quitté la tribune. Voici M. Dufaure.

M. le président. — La parole est à M. le président du Conseil. (Mouvement d'attention.)

M. Dufaure, président du Conseil, garde des sceaux, ministre de la justice. — Messieurs, depuis le jour où vous avez commencé la vérification de vos pouvoirs, le gouvernement s'est imposé la loi

de ne prendre aucune part aux discussions qui s'engageaient à ce sujet. Il reconnaissait que la Constitution vous donnait exclusivement le droit de vérifier les pouvoirs de vos membres ; que le pouvoir exécutif n'avait aucune action, aucune pression à exercer sur les décisions que vous pouviez prendre. Nous n'avions ni à demander l'invalidation d'un collègue que vous croyiez digne par l'assentiment de ses électeurs et par le caractère de son élection, de demeurer parmi vous, ni l'admission d'un collègue qui ne vous paraissait pas avoir été régulièrement, loyalement élu. Nous nous sommes donc abstenus.

Je n'ai aucune raison pour ne pas faire la même chose relativement à l'élection de l'honorable préopinant et à dire toute ma pensée : — je le ferai.

Dans ce que je veux dire à la tribune, il n'y aura pas un mot qui soit une attaque contre son élection. Elle m'importe peu. Je veux rester fidèle jusqu'au bout — et nous approchons de la fin — au programme que le ministère s'est tracé. (Approbation au centre.)

Je viens donc, messieurs, pour défendre le gouvernement contre les attaques qu'à la fin de son discours, l'honorable préopinant a jugé à propos de lui adresser.

Depuis longtemps les organes du parti auquel appartient M. de Fourtou, annoncent des interpellations diverses, et les attaques les plus résolues sont annoncées. Je me suis rendu religieusement au Sénat, attendant qu'on me demandât de consentir à une interpellation. (Applaudissements et rires à gauche.)

M. Haentjens. — Votre critique du Sénat est parfaitement fondée ; il est d'une faiblesse désespérante. (Bruit. — Rires à gauche.)

M. le président du conseil. — Monsieur Haentjens, vous êtes d'autant plus cruel pour le Sénat que vous pouvez nous adresser ici cette interpellation. (Rires à gauche.)

Je me rendrai au Sénat avec la même exactitude jusqu'au 5 janvier, j'attendrai les questions et j'y répondrai, je demanderai le vote du Sénat sur les interpellations, et mes collègues le feront avec moi ; aucune menace ne nous a un moment intimidés.

Mais, à la fin d'une discussion d'élection, après s'être défendu lui-même, M. de Fourtou a jugé à propos de jeter un coup d'œil sur l'administration du 14 décembre, d'examiner nos mois de ministère et de nous trouver tous les torts que l'opinion publique lui a reprochés à lui-même. (Applaudissements à gauche.)

Permettez-moi de ne pas être complice de ce détournement absolu d'une question que vous avez seuls à résoudre.

Nous ne voulons pas d'abord mêler nos actes avec les actes du 16 mai. (Applaudissements à gauche.) Nous demandons à être jugés séparément et isolément. (Applaudissements.) Vous avez le droit de nous interpellé quand vous voudrez et de soumettre notre conduite au jugement de la Chambre.

M. Haentjens. — J'ai demandé deux fois à interpellé et on ne m'a pas répondu.

M. le garde des sceaux. — Nous nous expliquerons quand vous voudrez. (Très-bien ! très-bien !)

M. de Fourtou, en finissant, a fait un programme à l'adresse des électeurs du 5 janvier ; nous ne demandons pas mieux que d'avoir à répondre à des interpellations pareilles, et de faire nous aussi notre programme. Mettez-vous en mesure de le faire à la tribune, et nous sommes disposés à vous y suivre. (Applaudissements à gauche.) Mais dans une discussion qui nous est étrangère, vous venez mêler des accusations contre le ministère, qui ne peut pas être en cause. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne réponds pas à la longue partie de ce discours, qui voulait être un acte d'accusation. Croyez-vous qu'il soit besoin de démontrer que nous sommes fidèles à notre principe ?

Vous parlez d'élections faites par la candidature officielle ; citez-en une seule ?

M. Cunéo d'Ornano. — Celle de La Ro-

chelle. M. le garde des sceaux. — Je remercie M. Cunéo d'Ornano de me fournir cette occasion de dire que je ne me suis pas, un seul jour, mêlé de cette élection. Voici ce qui est arrivé.

Pendant les élections antérieures, j'étais dans le département, je voyais ce qui s'y passait, les indignes révocations, (Applaudissements) qui étaient prononcées; les maires les plus honorables qui étaient frappés. Alors j'ai écrit la lettre dans laquelle j'ai exprimé en six lignes l'indignation que me causait tout ce que je voyais. (Longs applaudissements.)

Est-ce ma faute, et je ne m'en plains pas, si pour l'élection qui a eu lieu à une époque postérieure, on a imprimé et mis sous les yeux des électeurs ce que ma conscience m'avait dit d'écrire. (Applaudissements.) Je remercie M. Cunéo d'Ornano de son interruption: voilà les moyens de candidature officielle que nous employons.

Je n'ai pas besoin de répondre en ce qui concerne les révocations en général, mais je dois dire un mot de celles qui ont atteint des juges de paix. Si M. de Fourton avait étudié la question de près, si partisan comme il est des enquêtes contradictoires (rires), il était venu demander des renseignements, je lui aurais montré ce qu'étaient la plupart des juges de paix qui ont été révoqués ou déplacés.

D'excellents magistrats que j'avais nommés quatre ans avant, avaient été révoqués sur le simple soupçon d'influence politique. En revenant au ministère, est-ce que je pouvais préférer les nouveaux nommés à ces anciens magistrats?

J'avais toujours recommandé aux juges de paix de s'abstenir de toute immixtion dans les luttes politiques. Pendant le 24 mai comme pendant le 16 mai, on a fait tout ce qu'on a pu pour rayer ces instructions. (Applaudissements.)

Aux reproches de fraude électorale, de candidature officielle, de révocation de fonctionnaires, je n'ai, en ce moment, je le répète, qu'une réponse à faire: nous avons été fidèles à nos principes, au programme que nous nous sommes tracé; nous y resterons fidèles.

Quand on voudra que nous nous expliquions sur les détails, nous démontrerons que tous ces reproches ne sont pas fondés.

On nous a dit que nous avions promis la prospérité publique et que celle-ci n'éclatait pas au grand jour. Mais nous ne répondons pas...

A droite. — Ah! ah!

M. le président du conseil. — Je vais donc apprendre à ces messieurs, quelque chose. (Rires.) Nous ne répondons ni des intempéries, ni des mauvaises récoltes, ni des conséquences terribles d'une grande guerre engagée au loin et à laquelle nous sommes restés étrangers.

Nous avons fait tout ce que pouvait la sagesse humaine; mais ce n'est pas à nous à distribuer le soleil et la pluie.

Ce que, gouvernement, nous devons faire, c'est assurer à chacun la liberté du travail. C'est pourvoir dans les mauvais jours, aux moyens d'assistance, afin de porter secours au malheur. Nous n'avons pas failli à ce devoir. (Très-bien! très-bien!)

Nous n'irons pas au-delà de ce qui est possible à un gouvernement humain, mais le devoir d'un gouvernement, nous le remplirons toujours complètement.

M. de Fourton nous a demandé quels sont les principes du gouvernement. Je vais les lui dire, et il y a quelques années, il les eût compris aussi bien que moi. (Applaudissements.)

En dehors de nous, il y a des représentants de la dictature impériale avec toutes ses conséquences, des représentants du régime traditionnel avec les vieilles institutions monarchiques; s'ils n'étaient

obligés de se mettre en dehors du gouvernement du pays, je dirais qu'ils ont raison de défendre leurs principes.

Mais vous qui me demandez ce que nous représentons, voulez-vous bien me dire quelle opinion vous représentez? (Rires et applaudissements prolongés.)

Il y a dans nos Chambres et dans la presse un parti sans nom, auquel il est impossible de trouver un nom, mais qui peut créer des obstacles sérieux à tout gouvernement et qui en créerait à l'empire ou à une troisième Restauration, comme à la République. Voilà le parti auquel, à mon avis, appartient l'honorable M. de Fourton. (Bravos répétés et longs applaudissements.)

Quant à nous, nous disons sincèrement ce que nous sommes; nous sommes les représentants des principes libéraux qui, depuis 1814, ont trouvé toujours des organes dans nos Assemblées jusqu'en 1851 et quelquefois depuis. Nous adaptons à ces principes libéraux le gouvernement républicain avec les formes que lui a données la constitution de 1875.

Nous sommes des républicains libéraux qui mettront la même énergie à défendre le principe de la République et, sur tous les points, des principes libéraux auxquels nous avons consacré notre vie. (Bravos répétés et applaudissements prolongés.)

M. le président du conseil, de retour à son banc, reçoit les félicitations d'un très-grand nombre de députés.

On lit dans le Temps:

Quelques journaux parlent d'un prétendu échange de démois entre M. de Fourton et M. Gambetta. Nous croyons savoir qu'aucun incident de ce genre ne s'est produit, et nous ajouterons, après avoir lu le compte rendu de la séance, qu'il n'aurait aucune raison d'être.

Voici d'après le compte rendu officiel, le fait qui a donné lieu à cette rumeur:

M. de Fourton. — Quand on déclare la guerre à tous les Français que n'anime pas une vieille foi républicaine...

M. Gambetta. — C'est un mensonge, monsieur! (Applaudissements à gauche.) A droite: A l'ordre! à l'ordre!

M. le président. — M. Gambetta, vous venez de vous servir d'une expression qu'on ne doit pas prononcer dans cette Chambre. Vous le reconnaissez vous-même, et je ne doute pas que vous ne vous empressiez de la retirer.

M. Gambetta. — Monsieur le président, je suis prêt à retirer le mot, quand l'homme qui est à la tribune rentrera dans la vérité. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. le président. — Quelle que puisse être la justesse et la vérité de la pensée qu'on exprime, le règlement exige qu'on l'exprime d'une façon parlementaire.

M. Gambetta. — Votre observation, à coup sûr est très fondée, monsieur le président, et je conviens que je n'ai pas employé un mot parlementaire. Mais quand un homme qui a la prétention d'être un homme de gouvernement, attribue à ses adversaires politiques la pensée d'exciter à la guerre civile et de repousser tous ceux qui ne partagent pas sa foi politique, j'ai caractérisé ses paroles en véritable français.

Pour le règlement, je retire le mot. (Applaudissements à gauche et au centre.)

INFORMATIONS

Le journal l'Italie donne sur Léon XIII, d'après une personne qui a vu le Pape ces jours-ci, les détails suivants:

« Léon XIII jouit actuellement d'une excellente santé; cependant il se fatigue: il travaille avec une ardeur infatigable et passe plusieurs heures du jour à son bureau.

« Le Pape travaille aussi le soir et quelquefois jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Il voit tout et veut s'informer de tout. Le travail qui l'occupe le plus en ce moment c'est un remaniement dans le personnel de la nonciature. Comme il fait les choses très-conscientieusement, qu'il ne laisse rien au hasard, cette besogne est longue et pénible.

« Le cardinal Nina ne peut pas l'aider dans ce travail, parce qu'il n'est pas au courant des choses de la nonciature. Le cardinal Nina, on le sait, n'a jamais été nonce. Ce qui l'embarrasse surtout, c'est son ignorance de la langue française. Non-seulement il ne la parle pas, mais il la lit avec une certaine difficulté. Souvent il est obligé d'avoir recours à Mgr Cretoni, substitut-secrétaire d'Etat, pour se faire expliquer des passages qu'il ne comprend pas. Son prédécesseur au contraire, parlait le français très-couramment.

Les représentants des puissances étrangères sont obligés de parler italien avec le cardinal Nina, et beaucoup parmi eux ne sont pas en état de le faire, ce qui rend les rapports assez difficiles.

LES ARMÉES ET LA MISÈRE.

M. de Pène, recherchant dans Paris-Journal les causes de la crise économique dont souffre l'Europe entière, signale au premier rang les formidables dépenses que leur impose le militarisme dont l'Allemagne a été le principal agent.

« A quel chiffre s'élèvent présentement les armées que les puissances européennes maintiennent sur pied? Le calcul serait aisé à faire; je n'ai pas, en ce moment, les éléments exacts sous les yeux. A coup sûr ce formidable total d'hommes enlevés par le service militaire à l'industrie, à l'agriculture, au commerce, à toutes les occupations pacifiques où leur travail serait une semence féconde, dépense 7 millions cinq cents mille. Chaque soldat est un homme qui ne rapporte rien, économiquement parlant, à son pays, et qui lui coûte, au contraire, plus de 1,000 fr. par an. La dépense totale par jour de ce formidable effectif est de 20 millions de francs; par mois, elle atteint le chiffre de 600 millions. Total, par année, 7 milliards de 200 millions de dépenses stériles. »

Comme le fait remarquer M. de Pène, l'ex-cès des préparatifs belliqueux engendre la fréquence des guerres. On veut utiliser les dépenses qu'on a faites, et l'on ne prend point garde que la misère publique recrute des adhérents aux doctrines du socialisme.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE

Nous recevons de M. Pagès Dupont la lettre suivante:

Paris, 19 novembre 1878.

Mon cher Monsieur Layton, Je viens de lire les nouvelles attachées qui me sont adressées par le Courrier du Lot, à l'occasion d'un article de votre journal sur l'invalidation de M. Paul de Cassagnac.

Quoique le silence soit la meilleure réponse, à certaines insultes qui durent depuis plusieurs années, il est peut-être bon cette fois de faire apprécier par l'opinion publique la valeur des assertions et de la polémique de la feuille bonapartiste. Je déclare, en conséquence, n'avoir pas écrit un seul article dans votre journal depuis le 26 octobre, c'est-à-dire depuis un mois à peu près.

Je suis vraiment coupable d'un grand crime aux yeux des impérialistes. La monarchie ayant été manifestement impossible, je me suis soumis à la République devenue le gouvernement légal du Pays, et j'ai voté la Constitution librement pour la servir loyalement.

Cette conduite fut l'accomplissement des engagements que j'avais pris dans ma profession de foi avant les élections de 1871, engagements qui m'avaient apporté le concours de ce même Courrier du Lot qui me diffame aujourd'hui, et les suffrages des écrivains qui le rédigent. Dans cette circulaire qu'on a oubliée dès le jour où je supprimai au Courrier du Lot bonapartiste, la subvention que je donnais au Courrier du Lot purement conservateur, je disais ce qui suit:

« Je crois depuis longtemps que les formes gouvernementales auxquelles les passions attachent une si grande importance doivent être rangées parmi les questions secondaires. La République et la Monarchie peuvent se valoir, si la direction des pouvoirs législatif et exécutif est confiée à des hommes probes; n'ayant d'autre mobile que le bien public. Je considérerai donc comme un devoir de m'incliner devant la forme politique qu'il plaira à la Nation de se donner. »

« Ai-je fait autre chose à l'Assemblée nationale que de réaliser simplement cette promesse? Si j'ai été le seul député du Lot votant la Constitution, m'était-il permis de la rejeter? Et cependant on ose qualifier de changement d'opinion la fidélité au contrat qui me liait vis-à-vis du corps électoral.

— Il a une carabine suffisamment respectable, ajouta Olivier, et personne n'ignore que cette carabine ne manque jamais le but. Eh bien! messieurs, que concluez-vous de tout cela!

— Que la situation est grave! dit M. Loiselay.

— Cela est vrai, mais je ne crois pas le péril imminent.

— Dieu vous entende, monsieur de Cast! mais pourquoi ne croyez-vous pas au danger?

— Par suite d'une conviction basée sur une observation qui vous est personnelle.

— A moi? dit M. Loiselay avec étonnement.

— Oui.

— Que voulez-vous donc dire!

— Je veux dire que je connais Abou'l-Abbas depuis mon arrivée dans ce pays, et que j'ai remarqué l'affection vraiment sans bornes qu'il porte à toute votre famille, et notamment à votre charmante fille, mademoiselle Victorine.

— Cela est vrai, répondit M. Loiselay, Abou'l-Abbas, pour Victorine, un dévouement que je crois sincère. Au reste, son amitié date de loin. La première fois qu'il vint ici, ce fut avec un Français auquel il servait de guide. Il y a dix ans de cela, et Victorine avait à peine neuf ans. Elle écoutait avec une admiration profonde les émouvantes histoires de chasse qu'Abou'l-Abbas racontait à sa gouvernante. Quand il retourna à Beyrouth avec le voyageur qu'il accompagnait, Victorine le supplia de lui rapporter une poupée parisienne s'il arrivait des colis de jouets par un prochain courrier. Abou'l-Abbas s'engagea gravement à contenter ce caprice d'enfant gâté, et il tint parole.

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT

21 novembre 1878. (S)

Correspondance Littéraire ad. FAYRE.

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

COMMIÈRE DU NUMÉRO 20 (16 novembre)

LA FÊTE

— On m'affirmait ce matin encore, dit une autre voix, que le massacre des gïaours avait été juré par les Mévalis dans la vallée ténébreuse.

— Le silence suivit ces paroles. On entendait les accords de la musique et les frémissements joyeux de toutes ces jeunes filles dansant avec l'insouciance de leur âge. Pères et maris lancèrent involontairement un regard furtif sur cette cour convertie en salon, qui contenait leurs plus précieux trésors.

« Vous savez encore ce que l'on raconte? reprit Olivier de Cast.

— Non! répondirent quelques voix. Qu'est-ce donc?

— Dernièrement, il y a quelques jours à peine, l'ingénieur de la route carrossable que la société française fait construire de Beyrouth à Damas, à travers le Liban et la plaine de Bkâa, distribuait à ses ouvriers la paye de la semaine. Un ouvrier druse réclama quelques piastres manquant, disait-il, à son dû. Sur la dénégation qui lui fut faite, le Druse se retira froidement, prit son fusil sur le bord de la route et déchargea son arme sur l'ingénieur. Le coup, maladroitemment visé, alla frapper un ouvrier maronite occupé à son travail.

— Et le Druse? demanda-t-on.

— Il s'est enfui protégé par les siens. La justice turque doit le poursuivre, mais vous savez ce que vaut la justice turque quand il s'agit de protéger des chrétiens!

Et ce moment, un nouveau personnage fit son entrée dans le salon. C'était un homme de grande taille, fort, vigoureux, à la figure énergique, son visage pâli par une émotion intérieure et il paraissait agité comme un homme qui vient d'accomplir un trajet rapide.

— Ah! c'est vous, Armand! dit M. Loiselay en tendant la main au nouveau venu. Qu'avez-vous donc! vous paraissez tout troublé.

— Je le suis effectivement, répondit Armand.

— Pourquoi?

— Par la nouvelle que je viens d'apprendre.

Le cercle des hommes se resserra autour de l'invité de M. Loiselay. Dans la cour, la danse continuait plus animée et plus joyeuse que jamais.

III

« Qu'est-ce encore? avait-on demandé avec une anxiété visible.

— C'est, dit Armand en baissant la voix pour ne pas être entendu des femmes qui se tenaient dans la cour, une quinzaine de jeunes Maronites des villages voisins étaient venus à Deir-el-Kamar pour y acheter des fusils. Il s'en retournaient joyeux, et je les vis passer devant ma demeure, chantant et cheminant dans les intentions les plus évidemment pacifiques. Il paraît qu'à une lieue dans la montagne, et, comme ils s'amusaient à décharger leurs armes chargées seulement à poudre, une bande considérable de Druses, placés en embuscade, fondit sur eux à l'improviste, les attaqua, les terrassa et les désarma en les frappant.

— Etes-vous sûr de cela, Armand? demanda M. Loiselay.

— Parfaitement sûr.

— Qui vous a raconté cette attaque des Druses?

— Abou'l-Abbas.

— Le chasseur de panthères?

— Oui.

— Il était donc là?

— Il passait dans la montagne.

— Et il a assisté à la scène?

— Il est arrivé comme les Maronites étaient désarmés et chassés.

— Et les Druses ne lui ont rien fait, à lui?

— Oh! fit Armand en souriant, vous savez bien que Chouk respecte Abou'l-Abbas.

Qu'on me blâme d'envisager comme peu importante la question de la forme gouvernementale; qu'on m'accuse de me préoccuper avant tout, et à tort, des questions agricoles, industrielles, commerciales et financières qui tendent directement au progrès et à l'amélioration du sort des hommes, je n'ai rien à objecter; on use d'un droit et je subis la critique et l'hostilité. Mais que le Courrier du Lot et ses rédacteurs, ayant patroné ma candidature, accepté par conséquent ma circulaire et voté pour moi, me reprochent dans les termes les plus injurieux, ce qu'ils ont précisément patroné, accepté et voté, cela manque tout au moins de logique. Il serait plus juste de dire qu'il y a changement d'opinion, assez habituellement, chez ceux qui changent de subvention.

Si j'avais fait entrer en ligne, le moins du monde, mon intérêt électoral dans l'arrondissement de Cahors, j'aurais adopté une politique opposée. Mais j'aurais perdu l'estime des bons citoyens, et mérité les éloges de l'Empire. C'était deux fois trop.

La France toujours maîtresse de ses destinées a franchi le fossé qui sépare la Monarchie de la République. J'ai suivi la France, je reste avec elle, et j'ai la ferme confiance que les électeurs sénatoriaux du Lot agiront de même. Sur ce terrain de la volonté nationale, je défends les idées conservatrices, religieuses, économiques et sociales, convaincu que, quoiqu'il arrive, et dans toutes les éventualités, la France se souviendrait, si cela devenait nécessaire, que la partie la plus moderne de son histoire compte les trente plus belles années de ce siècle, et qu'elle lui offre les solutions conformes à ses intérêts les plus chers d'ordre et de liberté.

Vous avez annoncé l'insertion d'une lettre que je vous ai adressée. Je vous prie d'en ajourner encore la publication: l'heure propice n'est pas venue pour le débat de la prochaine élection sénatoriale. Cette lettre est signée, et je tiens désormais à signer tous mes articles dans l'espoir que mes calomnieurs voudront bien en faire autant.

Croyez, mon cher Monsieur Layou, à mes sentiments dévoués d'ami et de collaborateur.

A. PAGÈS DUPORT.

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS.

(Septembre et Octobre).

MM. Delbois a été nommé instituteur à Carnac-Rouffiac; Darnis à Boissières; Cépède Louis, à Aynac; Pouget, à St-Jean-de-Laure; Souliadié, à Espeyroux; Lagrille, instituteur-adjoint à Figeac; Vassal, à Vayrac; Lasfargues, à Gignac; Tauran Hugues, à St-Colombe; Aillet, à Saillac; Soulié, instituteur-adjoint à Albas; Ganès, à Figeac; Menlet, à Cuzance; Mourguès, à St-Alauzie; Delolauz, à St-Cyprien; Teyssède, à St-Sulpice; Conté, à Quissac; Taurand Valentin, à St-Laurent-les-Tours; Valade, à Sénaillac (Latronquière); Pachent, à Strenquels; Laveyssière, à St-Chamarand; Auricoste, à Sérignac; Canihac Germain, à Saux; Conquet, à Montgesty; Darnis, instituteur de hameau à Ceint-d'Eau (Figeac); Ceslarès, à Padirac; Lagarde Guillaume, à Orniac; Ganiayre, à St-Hilaire; Caussanel Célestin, instituteur-adjoint à Souillac; Couderc, instituteur de hameau à St-Martin-le-Redon (Dorval); Nèble, instituteur-adjoint à Salviac; Martin, à Gramat; Caussanel Jean-Pierre, à Vaillac; Espagnat, à Lebreilh; Delbos Auguste, à St-Perdoux; Lagarde Jean-Baptiste, à Montdourmer; Delpy, à Fontanes; Serres, instituteur de hameau à Sern (St-Cirgues) (emploi nouveau); Basset, à Miers; Sireyzo, à Parnac; Pendaries, à Lavergne; Blanc, à Bergant; Jardel, à Rouffiac; Loumet, à Espère; Gatié, à Bétaille; Lery, à Montvalent; Roussel, à Théminettes; Redoules, à Cézac; Dajeau, instituteur-adjoint à Figeac; Laval Lucien, instituteur de hameau à Lunegarde (Fontanes); frère Roux, à Lacapelle-Marival; frère Rozières, à Limogne.

Mmes Delbos, institutrice à St-Perdoux; Mazot, à St-Jean-Lespinasse; Blanchon, à Cénevrières; Teulrières, à Dorbans; Rigal, à Cadrien; Rajols, à Pescadoires; Picandou, à Payrignac; Lauvié, à Masclat; Pradié, institutrice de hameau à Souillaguet; Bernard, à St-Sauveur; Contios, à Valprionde (emploi

nouveau); Féau, institutrice de hameau à Glédines (Sousseyrac) (emploi nouveau); Donadieu, à Calamane.

Scens Chevalier, institutrice-adjointe à Albas; Beyssen, institutrice à Escamps; Dévez, à Loubressac; Toubeyre, institutrice de hameau à Lacan (Loubressac); Planard, aux Masséries (St-Géry); Claviers, à Soulomès; Valéry, à Laramière; Gaza, à Frontenac; Combettes, à Laramière; Cabrol, à Poyjoudes; Bouygues, à St-Géry; Maury, à Rocamadour; Parcilié, à Uzech.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. de Calmels-Puntis conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Audience du 18 novembre.

Affaire Dauliac G. — Attentat à la pudeur. Dauliac Gabriel, de Gourdon est accusé d'avoir commis un attentat à la pudeur sur une enfant de 9 ans. Le huis clos est ordonné pour les débats de cette affaire. Reconnu coupable par le jury qui admet en faveur de l'accusé les circonstances atténuantes, Dauliac est condamné à un an d'emprisonnement.

Ministère public: M. Grenier de Cardenal, substitut. Défenseur: M. Pouzet.

Audiences des 18, 19, 20 et 21 novembre.

Affaire Barrès J.-B. — Assassinat.

Le 4 août dernier vers sept heures et demie du soir, Cancès Eugène, propriétaire au village de Las Cardonies, commune d'Espeyroux, arrondissement de Figeac, fut trouvé par ses voisins, sur un chemin public, non loin de son habitation, gisant à terre et baigné dans son sang, il avait été frappé dans la région du ventre, à l'aide d'un couteau. Transporté chez lui, il expirait, succombant à l'hémorragie qui était la suite de cette blessure.

Pendant son agonie la victime avait très-nettement désigné pour son meurtrier le nommé Barrès dit Mathaly, cultivateur aux Cardonies, son proche voisin, avec lequel il était en violente hostilité. D'autre part, au moment présumé du crime, des voisins avaient entendu les cris: « Mathaly, tu m'as touché, au secours! Mathaly m'assassine! ». Ils auraient reconnu dans ces cris, la voix de Cancès. Les soupçons se portèrent unanimement sur Barrès qui avait plusieurs fois fait des menaces contre la victime. L'inimitié entre Cancès et Barrès était notoire dans la commune, et provenait de quelques difficultés d'intérêt.

Les débats de cette grave affaire ont duré quatre jours. Le siège du ministère public est occupé par M. de Bellegarde, substitut. MM. Lagarrigue et Pouzet sont au banc de la défense. 5 h. soir. — Barrès vient d'être condamné à 20 ans de travaux forcés.

La démission de M. Sirech, comme adjoint au maire de la ville de Cahors, vient d'être acceptée par le gouvernement. Elle avait été donnée le 29 juillet.

La retraite de M. Sirech est regrettable à tous égards. Par son activité et sa compétence en matière de travaux publics, l'honorable adjoint pouvait rendre bien des services, proposer bien des améliorations utiles, aider efficacement à la transformation si désirable de la ville de Cahors. Le vide qu'il laisse sera difficilement comblé.

Orlé le service de l'ingénieur en chef qui a été organisé depuis quelque temps pour l'étude des chemins de fer, le service de l'ingénieur ordinaire a été confié à M. Lacaze, précédemment chargé du service ordinaire de l'arrondissement de Cahors. Il a sous sa direction les études des trois lignes destinées à desservir notre ville et qui sont: Montauban-Cahors-Gourdon, Cahors-Figeac, Cahors-Valence-d'Agen.

A la séance du 16 novembre du Conseil municipal de Cahors, sur la lecture faite par M. le Maire d'une pétition de musiciens de l'orchestre du théâtre à l'effet d'obtenir quelques fonds pour achat de musique, le Conseil municipal vota la somme de 100 francs et stipule que les partitions achetées resteront la propriété de la ville.

Dans son audience du 5 novembre, le tribunal correctionnel de Cahors a condamné le nommé Biscan, de Luzech, à 25 francs d'amende pour avoir proféré le cri de Vive l'empereur! à Albas, le jour de la fête votive de cette commune.

Le projet sur la destruction des loups et la réorganisation de la louveterie en France vient d'être adopté par le conseil d'Etat.

Désormais les primes de 80 fr. pour un loup ou pour une louve, de 40 fr. pour un louveteau de moins de huit kilogrammes, et de 200 fr. pour un loup ou louve ayant attaqué l'espèce humaine sont rétablies.

Les journaux de Lyon annoncent qu'une jeune fille, âgée de treize ans, demeurant avec sa mère, s'étant plainte, il y a quelques jours, de maux de cœur et de douleurs dans les jambes, on fit appeler un médecin qui ordonna un traitement. Mais, le 4 novembre, voyant s'aggraver l'état de sa fille, la mère la fit transporter à la Charité où elle mourut, quelques heures après, l'hydrophobie.

Cette jeune fille avait la déplorable habitude de se laisser lécher le visage par un chien.

Or, on sait que le virus rabique se communique par le contact des muqueuses; on pense donc que la langue du chien avait effleuré les lèvres de cette malheureuse enfant, et qu'elle est ainsi qu'elle a contracté la terrible affection qui l'a emportée.

La préfecture d'Alger a communiqué la note suivante aux journaux de cette ville:

L'apparition d'une maladie sur la vigne a été signalée, il y a quelques mois, dans un vignoble de la banlieue d'Alger. Un viticulteur ayant reconnu sur les souches la présence du phylloxera, une commission a été immédiatement appelée à examiner le vignoble dont il s'agit.

La commission a constaté que les craintes manifestées n'étaient pas fondées. Elle a reconnu que quelques plants étaient, il est vrai, souffreteux, chétifs, mais que les racines étaient parfaitement saines. Malgré le caractère précis de ces constatations, il a paru néanmoins utile de poursuivre les investigations et de procéder ultérieurement à un nouvel examen.

La commission s'est, en conséquence, rendue le 22 octobre dans le vignoble. M. Planchon, membre correspondant de l'Institut et professeur à la faculté des sciences de Montpellier, en ce moment à Alger, a bien voulu l'accompagner dans sa seconde visite. Le savant professeur a confirmé les premières appréciations de la commission: la maladie qui s'est déclarée dans le vignoble dont il s'agit, est une espèce de mycélium ou blanc de champignon désigné sous le nom de powdridie.

Le 24 octobre, vers une heure de l'après-midi, sept enfants arabes allèrent s'amuser dans la montagne. Là, ils trouvèrent des champignons sauvages qu'ils ramassèrent et apportèrent chez eux, où ils les firent cuire à l'insu de leurs parents, puis les mangèrent à six heures.

Les deux plus jeunes, pris de violentes coliques, succombèrent presque instantanément. Entre 8 et 9 heures, les cinq autres enfants expirèrent également dans d'atroces souffrances.

L'HOMME LE PLUS VIEUX DU MONDE. — Il existe à Bogota un métis indien âgé de 180 ans.

Le docteur Hernandez, qui a été récemment le visiter, raconte qu'il le trouva travaillant dans son jardin; sa peau ressemble à du parchemin, ses cheveux, très longs et blancs comme neige, étaient enroulés autour de la tête en forme de turban, et ses yeux lançaient des regards tellement vifs que le docteur en était impressionné désagréablement.

Il répondit avec lucidité à toutes les questions, et déclara que son grand âge n'était dû qu'à sa manière de vivre, réglée d'une façon immuable, n'ayant jamais commis aucun excès ni de nourriture, ni de boisson.

— Je ne mange qu'une fois par jour — dit-il, — mais des aliments forts et nourrissants que je mets quelquefois une demi-heure à manger; mais, voyez-vous, il n'est pas possi-

ble de manger en une demi-heure plus que le corps ne peut en digérer en vingt-quatre heures. Je ne fais pas grand cas de la viande, le 1er et le 15 de chaque mois je jeûne et absorbe autant d'eau que je peux en supporter. Je laisse toujours refroidir mes mets avant d'y toucher, et c'est à cette précaution que j'attribue mon grand âge.

Théâtre de Cahors

INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE.

Direction de M. Jules Morvand.

Début le 28 novembre.

Tableau de la troupe de drame:

- MM. Morvand, 1er rôle de com. fort jeune 1er rôle. Bachimoretz, grand 1er rôle. Dunoyer, grand 1er comique. D'Escosse, jeune 1er, 1er amoureux des jeunes 1er rôles. Dérioux, 3e rôle. Portulier, comique de genre. Couly, jeune 1er comique, amoureux com. Nicolaudy, comique marqué, père noble. Paclo, jeune 3e rôle, rôles de genre. Adrien, rôles de convenance. Mmes Repos-Dérioux, 1er rôle grande coquette. Lavigne, jeune 1er des jeunes 1er rôles. Adèle D., 1er ingénuité, soubrette chantante. Dunoyer, 1er rôle marqué, duègne, mère noble. Portulier, 2e ingénuité, 1er amoureux. D'Escosse, 2e coquette, 2e soubrette. Bachimoretz, 2e amoureux convenances. Grande opérette, petit opéra comique. MM. Paul Portulier, 1er ténor. Paclo, 1er basse, baryton. Dunoyer, trial, larquette. Dérioux, basse. Couly, des ténors comiques. D'Escosse, 2e ténor. Mmes Adèle D., 1er chanteuse, jeune chanteuse. Portulier, 2e chanteuse, 1er dugazon. Dunoyer, mère-dugazon, duègne. D'Escosse, coryphée. Bachimoretz, 2e dugazon, coryphée.

La troupe débutera le 28 novembre par Bébé, comédie en 3 actes, qui se joue actuellement avec succès au Gymnase, et le Waçon des dames, comédie également nouvelle.

Pour la chronique locale, A. Layou

Bourse de Paris

Cours du 21 Novembre.

Table with 2 columns: Valeurs diverses au comptant and Closures. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, and Italien 5%.

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, CLOTURE du 20 nov., and CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, and Italien 5%.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 20 (16 novembre). La constitution de la matière, par M. Ad. Wurtz. — Le Creuzot, à l'Exposition universelle. — La banqueroute de l'Inde, d'après M. Hyndman. — Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Paris: Section d'anthropologie. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 20 (16 novembre). La vérité sur le nouvel emprunt égyptien. — L'action gouvernementale en Angleterre, par M. Herbert Spencer. — La vie des professeurs et des écoliers au XVIe siècle, par M. Ludovic Drapeyron. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris. Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr. Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les Capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées, et vomissements après repas ou grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consommation), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépréssion, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hannau), de vingt années de dyspepsie. — Darrès M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans tout guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Biscuits de Revalescière, enlevé toute irritation en toute odeur lievreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : ragoons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière, chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 120 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. 50 ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les bo-

tes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**POUR AVOIR DEUX BILLETS DE LA LOTERIE NATIONALE**

Et recevoir pendant tout une année LA GAZETTE DES TIRAGES Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné, il suffit d'adresser à M. F. BEUREL, Directeur, passage des Princes, Escalier A, à Paris, la somme de TROIS FRANCS 15 centimes, prix ordinaire du journal.

ETUDE DE M<sup>e</sup> PÉRIÉS AVOUÉ à MOISSAC.

**A VENDRE PAR LICITATION.**

A l'audience des criées du tribunal civil de Moissac, le lundi neuf décembre mil huit cent soixante-dix-huit à onze heures du matin. Premier lot. Une très belle propriété dite du domaine de Las Vignes, composée d'un château, avec bâtiment d'exploitation, jardin, terre labourable, prés, vignes et bois, le tout indépendamment de divers immeubles par destination, d'une contenance de vingt quatre hectares, vingt-sept ares, soixante-quatre centiares, dans la commune de Lauzerte ; et de quinze hectares dix-sept ares, vingt-quatre centiares dans la commune de St-Amans de Pellagal. Mise à prix cent trente trois mille fr. ci. 133000 fr. Deuxième lot. Une métairie dite Bordeneuve composée de bâtiments terres labourables, prés vignes et bois, avec divers immeubles par destination, le tout d'une contenance de dix-neuf hectares vingt ares situés dans

la commune de Lauzerte. Mise à prix soixante-sept mille fr. ci. 67000 fr. Troisième lot. Une pièce de terre en nature de bois, essence de chêne située dans la commune de Durfort, de contenance de quatre-vingt onze ares soixante dix centiares.

Mise à prix cinq cents fr. ci. 500 fr. Il est toutefois fait observer qu'après l'adjudication partielle des immeubles formant le premier et second lot, ces mêmes biens seront remis aux enchères sur la réunion totale du montant des deux adjudications partielles, ou de leur mise à prix, et que s'il ne se présente pas d'acquéreurs sur cette nouvelle adjudication, les adjudications partielle deviendront alors définitives.

S'adresser pour les renseignements à M<sup>e</sup> Périés, avoué poursuivant et à M<sup>e</sup> Mathieu et Balmaty avoués, colicitants à Moissac ; à M<sup>e</sup> Malude et Lannes avoués à Toulouse.

Pour extrait. PÉRIÉS. Avoué.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 932<sup>e</sup> livraison. (16 novembre, 1878). — Texte : Voyage aux mines de diamants dans le sud de l'Afrique (Cap de Bonne-Espérance), par M<sup>me</sup> P. (1872-1877). — Texte et dessins inédits. — Huit dessins de H. de Drée.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 311<sup>e</sup> livraison (16 novembre, 1878). — TEXTE : La Neveu de l'Oncle, Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — L'Exposition Universelle 1878 : Les Etats-Unis, par Paul Pelet. — Grand-cœur, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — La Sarbacane, par H. B. Dessins : A. Marie, F. Féral, de Penne, Delort, A. de Neuville.

Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Livret des Familles**

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

**J. LARRIVE** Mercier à Cahors, vend : Les MACHINES A COUDRE par excellence LES MACHINES FRANÇAISES et sans rivales de **HURTU ET HAUTIN** Brevetés en France et à l'Étranger qui ont obtenu pour leur supériorité En 1873, à VIENNE, la Médaille de Mérite ; En 1875, à Paris, le Grand Diplôme d'Honneur et la Médaille d'Or ; En 1876, à PHILADELPHIE, le Diplôme avec rapport du Jury à l'appui. Viennent de remporter A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878 DEUX PRIX : LA MÉDAILLE D'OR & LA MÉDAILLE D'ARGENT Machines garanties depuis 50 fr. — Le Catalogue est adressé franco sur demande.

**LA REGLISSE SANGUINÈDE** GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

**M. MAURICE, sculpteur** L'honneur de prévenir les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tels que : travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés. Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, Cahors.

**MODES** RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien honorer de leur visite, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris.

**PAPIER WLINSI** Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. : 1.50. Se défier des contrefaçons.

**A VENDRE HARMONIUM** PRESQUE NEUF Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison ROBOEPHE, de Paris, Prix : 400 francs. Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts. S'adresser au bureau du Journal. On donnera toutes facilités pour le paiement.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE** J. GIRMA boulevard Nord, à Cahors. On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales. ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. ÉCHANGE DE VIEUX LIVRES. Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 francs.

**ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS. OREZZA** Eau minérale ferrugineuse, acide, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues. Cette eau est sans rivale dans le traitement des GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSIS — ANÉMIE et toutes les maladies provenant de L'APPAUVRISSEMENT DU SANG. Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.

**PIANOS ET HARMONIUMS** DES MEILLEURS FACTEURS **MUSIQUE ET INSTRUMENTS** **GODINAUD, FILS** A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse** CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS. Prix modérés. Tenu par GALLIOT 87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord. Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

**LAFARGUE, CONSTRUCTEUR** MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g. **A PRAYSSAC (LOT)** Manège Lafargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulin à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 155 fr. — Prés-soirs à vendange, système universel Mabile, de 170 à 1000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Lafargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement). — Huitième, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Lafargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties, bonnes de fonctionnement et de solidité. — Nota. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.